

BURKINA FASO

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !



79^e ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Genève, du 18 au 23 mai 2017

DECLARATION sur le sous-point 13.3 intitulé « Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies » Document A79/8

PILIER : Protéger la santé

POINT 13 : Urgences de santé publique : préparation et action

Genève, le 18 mai 2026

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso s'associe à la déclaration prononcée par l'Afrique du Sud au nom des 47 États membres de la Région africaine.

Ma délégation remercie le Bureau ainsi que l'ensemble des parties prenantes pour les efforts déployés dans le cadre des travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies.

Le Burkina Faso prend note des progrès réalisés dans les discussions relatives à l'Annexe sur le système d'accès aux agents pathogènes et de partage des avantages (PABS), notamment en ce qui concerne l'architecture générale du système, les mécanismes de gouvernance ainsi que les discussions sur la traçabilité et le partage des avantages. Toutefois, nous constatons que plusieurs questions fondamentales demeurent non résolues.

Pour le Burkina Faso, l'équité doit demeurer au cœur du futur système PABS. Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ont clairement montré les limites d'un système reposant sur des engagements volontaires et sur des inégalités d'accès aux contre-mesures médicales. Il est donc indispensable que l'Annexe PABS établisse des obligations juridiquement contraignantes garantissant un partage rapide, juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des agents pathogènes et des informations de séquence.

Ma délégation réaffirme également l'importance :

- de mécanismes robustes de traçabilité et de transparence ;
- de la protection de la souveraineté des États sur leurs ressources biologiques ;
- de modalités contractuelles claires, standardisées et exécutoires ;
- ainsi que du transfert de technologies et du renforcement des capacités de production locale dans les pays en développement.

Le Burkina Faso soutient la poursuite des négociations dans un esprit constructif et appelle l'ensemble des États membres à préserver l'ambition initiale de l'Accord sur les pandémies, afin de parvenir à un système PABS crédible, équilibré, opérationnel et répondant véritablement aux aspirations légitimes des populations du monde entier au bien-être et à la santé pour tous.

Je vous remercie.

PS : 310 mots, soit environ 2 minutes